

Durée de conservation des documents les plus importants

Indéfinitement

- Bulletins de salaires et certificats de travail ;
- Titres de pensions civiles et militaires ;
- Documents concernant un accident de travail ;
- Polices d'assurance de responsabilité civile ;
- Actes de propriété ;
- Contrat de mariage, livret de famille, donation au dernier vivant, jugement de divorce, certificat de concubinage, PACS... ;
- Permis de conduire ;
- Diplômes ;
- Factures de bijoux et d'objets d'art.

30 ans

prescription civile
art. 2270 c. civil

- Factures des entrepreneurs du bâtiment lors d'une construction, y compris les honoraires des architectes et des géomètres (autre que la garantie décennale de l'art. 2270 c. civ., il existe la garantie de droit commun contre les vices cachés qui se prescrit par 30 ans) ;
 - Reconnaissance de dettes ;
 - Justificatifs de droits à pension alimentaire, rente viagère, etc. ;
 - Pièces de banque (pour les non-commerçants) ;
 - Relevés de banque d'un montant important.
- NB : Les organismes qui versent l'aide sociale disposent de 30 ans pour demander le remboursement de l'aide sociale, après le décès du bénéficiaire.**

10 ans

prescription commerciale
art. 189 bis
c. com.

- Relevés des charges de copropriété ;
 - Contrat de prêt immobilier (à conserver 10 ans après la dernière mensualité) ;
 - Pour les commerçants :
 - justificatifs de paiement des cotisations retraite des salariés ;
 - documents comptables et relevés bancaires.
- NB : Vous pouvez pendant 10 ans vous retourner contre une agence de voyages en cas de préjudice. Gardez ces documents pendant ce délai de recours.**

5 ans

art. 2277 c. civil

- Notes d'honoraires des notaires ;
 - Justificatifs du paiement :
 - des salaires (notamment pour les employés de maison),
 - des rentes viagères et des pensions alimentaires,
 - des cotisations à l'ASSEDIC (c. trav. art. L. 351-6),
 - des intérêts d'emprunts ;
 - Quitances de loyers et de charges locatives - bail et certaines factures locatives - (3 ans en cas de logement soumis à la loi de 1948, art. 68 de la loi) ;
 - Relevés de charges immobilières ;
 - Justificatifs des sommes versées périodiquement pour un crédit-bail ;
 - Factures EDF-GDF (le contrat sera conservé le temps de l'abonnement ; le fournisseur dispose du même délai pour réclamer un rappel de facture) ;
 - Avis d'échéance et justificatifs de paiement pour les contrats d'assurance-vie ;
 - Justificatifs de paiement de la scolarité dans un établissement privé (payable à l'année ou à termes périodiques) ;
 - Justificatifs allocations de chômage.
- NB : Les prestations versées au titre du Fonds d'aide sociale de solidarité vieillesse peuvent être réclamées pendant 5 ans, à compter de la déclaration du décès. (c. séc. soc. art. L 815-12).**

3 ans

prescription fiscale
art. L 169 LPF
(CGI)

- Double de la déclaration de revenus et tous documents concernant les impôts (ce délai de trois ans court une fois écoulée l'année au titre de laquelle l'imposition est due) ;
- Quitances de la redevance télévision ;
- Justificatifs du paiement :
 - des cotisations de sécurité sociale (c. séc. soc. art. L. 244-3) ;
 - des cotisations de retraite pour les artisans et commerçants (les cotisations de retraite des salariés cadres ou non cadres suivent les règles de prescription du droit commun : 30 ans si l'employeur est non commerçant, 10 ans s'il est commerçant).
- Taxe professionnelle.

2 ans

art. 2272 c. civil

- Notes de frais et d'honoraires :
 - des avocats (c. civ. art. 2273),
 - des médecins, chirurgiens, dentistes ;
 - Factures d'eau (le contrat sera conservé le temps de l'abonnement) ;
 - Primes d'assurances (autres que celles d'assurance-vie) ;
 - Contrat de prêt et échéancier (2 ans au-delà de la dernière mensualité) ;
 - Factures des achats importants auprès des commerçants (électroménager, hifi, audiovisuel, informatique), marchands et autres fournisseurs délivrées à des non-commerçants. Bien entendu, les certificats de garantie, voire les tickets de caisse en attestant seront conservés le temps de la garantie ;
 - Procès-verbaux de contrôle technique automobile (validité 2 ans).
- NB : Les caisses d'assurance maladie disposent de 2 ans pour demander le remboursement des prestations indûment versées (30 ans en cas de fraude de l'assuré). Il en va de même en matière de vieillesse et d'invalidité.**

1 an

art. 2272 c. civil

- Notes de frais et d'honoraires des huissiers ;
- Justificatifs du paiement du prix de pensionnat des enfants ;
- Factures de téléphone, y compris pour les portables (même délai pour l'opérateur pour réclamer une facture impayée). Le contrat sera conservé le temps de l'abonnement.

6 mois

art. 2271 c. civil

- Notes d'hôtel, de restaurant, etc. ;
- Notes d'honoraires des professeurs pour les leçons particulières données au mois, etc.

Pas de délai

Mais...

- Double certificat de vente d'un véhicule ;
- Contrats d'abonnement (le temps de l'abonnement) ;
- Certificats de garantie (le temps de la garantie) ;
- Assurance de dommages ouvrages (tant que vous êtes propriétaire). Vous devez en outre la transmettre à l'acheteur en cas de revente dans les 10 ans ;
- Convention d'indivision (jusqu'au partage des biens) ;
- Facturettes de cartes bancaires (jusqu'au relevé de compte) ;
- Don manuel entre époux (le temps du mariage) ;
- Factures de réparation automobile (tant que vous êtes propriétaire de la voiture).